

Chaleur renouvelable : la Métropole européenne de Lille accompagne les projets de son territoire

Mis à jour le 5 avril 2023

La **Métropole européenne de Lille (MEL)** déploie, depuis le 20 mars 2023 et avec le soutien de l'ADEME, un nouveau dispositif d'accompagnement pour les collectivités, entreprises, bailleurs et associations : le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

La MEL a lancé son contrat de chaleur renouvelable **le 20 mars 2023 pour une première période de trois ans**. Financé par l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur, **il vise à accompagner financièrement et techniquement les acteurs du territoire** (hors particuliers) : communes, entreprises, industries, bailleurs sociaux, copropriétés, équipements médico-sociaux, acteurs agricoles – souhaitant produire des énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux, récupération de chaleur fatale).

Le dispositif est ouvert à des projets de toute taille (bâtiment neuf, réhabilitation, changement de production de chaleur) et offre un soutien technique et financier pour :

- **l'accompagnement en ingénierie ;**
- **le financement des études de diagnostic, de faisabilité et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;**
- **le financement des investissements.**

Au total, plusieurs dizaines de projets seront accompagnés dans le cadre de ce contrat de chaleur renouvelable animé par la MEL.

Quel financement ?

- Jusqu'à 70 % pour les études ;
- Selon les barèmes forfaitaires du fond chaleur ADEME pour les travaux.

Comment bénéficier du dispositif ?

Vous êtes un professionnel ou une commune ?

Vous avez un projet de chaleur renouvelable (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur) ?

Vous cherchez un accompagnement technique et financier ?

Contactez la MEL en vous adressant à l'adresse suivante : enr@lillemetropole.fr.

>>> [Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la MEL](#)

Le dépôt des demandes d'aide se fait par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée accessible par le lien ci-dessous :

[Formulaire d'inscription \(lien vers ver le portail GRU\)](#)

Attention : ce dispositif ne concerne pas les particuliers. Pour ces derniers, le réseau AMELIO permet d'accompagner les propriétaires de la Métropole européenne de Lille dans leur projet de rénovation énergétique : [en savoir plus](#).

Des ambitions fortes pour un avenir durable

Approuvé en février 2021, le [Plan Climat Air Énergie Territorial \(PCAET\)](#) vise une nette accélération de la production locale d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur le territoire, en la portant à 11 % des consommations d'énergie finale en 2030 (environ 2300 Gigawatt-heure - GWh) et à 18 % en 2050 (environ 3 000 GWh) contre 4 % en 2016 (environ 950 GWh). Cet objectif nécessite une multiplication du nombre de projets de production d'EnR&R dans toutes les filières localement pertinentes et une mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux (entreprises, exploitants agricoles, investisseurs, citoyens et communes). La MEL vise ainsi une multiplication par 2,3 de la production locale entre 2016 et 2030.

Les bénéfices sont nombreux :

- **autonomie énergétique du territoire,**
- **nouveaux emplois locaux,**
- **factures énergétiques maîtrisées.**

Découvrez d'autres contenus similaires

- [C// Métropole Européenne de Lille](#)
- [Étude de l'ADULM sur les îlots de cha...](#)
[Enregistrer](#)
- [Climate Tour Métropole Européenne de Lille](#)
- [Climatour "Chaleur renouvelable à mon...](#)
- [Climatour #8 | Valenciennes - Chaleur reno...](#)
- [Climate Tour 2 : Métropole Européenne de L...](#)
- [“La Méthanisation” vue par Mélanie LO...](#)
[Enregistrer](#)
- [La Métropole européenne de Lille a déployé...](#)
- [Climatour #19 | Métropole européenne de Li...](#)

- [Climatour "Chaleur urbaine : multi-re...](#)
- [L'accompagnement pour les projets alimenta...](#)
- [Clauses environnementales dans les marchés...](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)